

Séance publique du 10 février 2021

Présents: HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, BOONEN Serge, MOULIN Théo, échevins, BARTHELEMY Marc, BENDER Maxime, MEYERS Corinne, MICHELS Mike, THOLL Jean-Joseph, TOBES Romain, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absent : a) Excusé : /

Le Conseil communal,

Vu l'article 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets;

Après avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,

décide à l'unanimité des voix

de proroger l'heure d'ouverture jusqu'à trois heures du matin de tous les débits de boissons alcooliques à consommer sur place de la commune de Waldbillig en dates suivantes:

Fête Nationale: du 22.06.2021 au 23.06.2021

Kermesses:

Haller : du samedi au dimanche

du dimanche au lundi

Christnach : du samedi au dimanche

du dimanche au lundi

Waldbillig : du samedi au dimanche

du dimanche au lundi

Saint Sylvestre : du 31.12.2021 au 01.01.2022

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Waldbillig, le 4 mars 2021

La bourgmestre,

La secrétaire,



Date de l'annonce
publique de la séance

04.02.2021

Date de la convocation
des conseillers

04.02.2021

Point de l'ordre du jour

2021-01-05

Objet :

**Prorogation de l'heure
d'ouverture de tous les débits
de boissons de la commune
de Waldbillig à l'occasion de
certaines fêtes en 2021**